

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

> RÉMI 28 - ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Sans majoration de frais de dossier jusqu'au 23 juillet 2018 inclus

Élève scolarisé en Eure-et-Loir et transporté par une commune, une communauté de communes, un syndicat de transport

Élève interne Élève demi-pensionnaire Élève externe
 1^{ère} demande Duplicata Renouvellement
 Changement de situation

> ÉLÈVE

Féminin Masculin Né(e) le : []/[]/[]

Nom : Prénom :

> REPRÉSENTANT LÉGAL

Madame Monsieur Garde alternée (remplir un formulaire par parent)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Mobile : Tél. fixe :

E-mail :

J'accepte de recevoir des SMS et mails en cas de situation perturbée. Pour ce faire, j'autorise la communication de mes coordonnées (nom, prénom, téléphone, mail) aux transporteurs mandatés par la Région.^{1 2}

> SCOLARITÉ

Nom de l'établissement scolaire :

Commune :

Classe : Spécialité ou Option :

Point de montée (commune et nom de l'arrêt) :

Point de descente (commune et nom de l'arrêt) :

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. Je m'engage à signaler dans les plus brefs délais toutes modifications de situation.

J'ai pris connaissance du Règlement de Transport Scolaire Régional applicable au département d'Eure-et-loir et m'engage à le respecter (Document consultable sur www.remi-centrevaldeloire.fr).

¹ Vous êtes informé qu'à tout moment vous avez la possibilité de retirer votre consentement.

² Les informations recueillies par le Conseil Régional Centre-Val de Loire feront l'objet de traitements informatiques destinés d'une part à l'inscription et au suivi des services en matière de transport scolaire et d'autre part à la gestion billettique dans le cadre de l'accès au transport scolaire. Les traitements de données personnelles envisagés ont pour base juridique l'article L3111-7 du Code des transports modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015. Les destinataires des données sont la Direction des Transports et Mobilités Durables, la Direction Education-Jeunesse de la Région Centre-Val de Loire ainsi que les gestionnaires en délégation de compétence, le prestataire billettique UBI, les transporteurs mandatés par la Région. Les informations recueillies seront conservées pendant deux ans et feront ensuite l'objet d'un archivage. En cas de refus de communication des données obligatoires, le service public de transport scolaire ne pourra être mis à votre disposition. Veuillez noter que vous avez la possibilité de vous opposer à la conservation de votre photo au format numérique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour des motifs légitimes, de limitation des traitements et de portabilité des informations qui vous concernent que vous pouvez exercer par courrier en vous adressant au délégué à la protection des données de la Région Centre-Val de Loire 9 rue Saint-Pierre Lentin CS94117, 45041 ORLEANS Cedex 1 en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous êtes informé de votre droit d'introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale de L'informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07).

DATE ET SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOTICE EXPLICATIVE

> TOUT SAVOIR SUR LE FORMULAIRE

- Un formulaire par élève
- Une photo récente obligatoire
- Tous les champs dûment complétés
- Un formulaire par parent en cas de garde alternée

> MODALITÉ DE PAIEMENT

Selon les modalités précisées par la mairie ou le syndicat de transport.

> QUI S'INSCRIT ?

Pour être considérés comme ayants droit aux transports scolaires, les élèves quel que soit leur statut (externe, demi-pensionnaire, interne), doivent répondre aux critères suivants :

- ♦ Être domiciliés en région Centre-Val de Loire,
- ♦ Être domiciliés à au moins 3 km de l'établissement d'enseignement fréquenté,
- ♦ Être scolarisés :
 - En classe de maternelle, sous condition d'avoir 3 ans au 31 décembre de l'année scolaire
 - En classe de primaire
 - En classe de collège
 - En classe de lycée d'enseignement général, agricole ou professionnel
 - En section d'enseignement général et professionnel adapté (S.E.G.P.A.)
 - En apprentissage avant le baccalauréat (niveaux IV et V).

> FRAIS DE GESTION

Par délibération de la Commission Permanente du Conseil régional Centre-Val de Loire du 17 février 2017, il a été approuvé la gratuité pour l'utilisation des services de transport scolaire au 1^{er} septembre 2017, avec participation annuelle aux frais de gestion à hauteur de 25€ par enfant dans la limite de 50€ par représentant légal.

Le paiement des frais de gestion s'effectue en une seule fois.

Aucun remboursement de la participation annuelle aux frais de gestion acquittée ne sera effectué en cas de non utilisation du transport.

Sont exonérés de la participation aux frais de gestion les correspondants étrangers.

Si l'inscription est déposée après le 23 juillet 2018, 10€ de frais de gestion supplémentaires par enfant seront demandés dans la limite de 20€ par représentant légal. Cette règle ne s'applique pas aux élèves en apprentissage avant le Baccalauréat.

Sous réserve de présentation de pièces justificatives, cette règle ne s'applique pas en cas de :

- ♦ changement de domicile ;
- ♦ changement de situation familiale (séparation des parents, famille recomposée, nouveau représentant légal, décès parental...);
- ♦ orientation tardive.

En cas de garde alternée, un seul paiement sera demandé.

> PERTE OU VOL DU TITRE DE TRANSPORT

La délivrance d'un duplicata s'effectue auprès de votre mairie ou de votre syndicat de transport. Toute demande de duplicata de carte sera facturée 10€ au représentant légal, non remboursables dans le cas où l'original serait retrouvé.

Pour toute question, merci de contacter votre mairie ou votre syndicat de transport

(coordonnées disponibles sur le site www.remi-centrevalde Loire.fr, rubrique « Transport scolaire », « Les Chemins de l'école »).